

# **Bilan d'activité 2020**

## **Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes**

Article L. 4321-17 du CSP

*Dans chaque région, un conseil régional ou interrégional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux. Son siège se situe dans le département au sein duquel l'agence régionale de santé a son siège, sauf s'il en est disposé autrement par une décision du Conseil national.*

Bilan d'activité 2020 Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes.....	1
Préambule .....	4
Composition du CRO MK Auvergne Rhône Alpes .....	5
Liste des conseillers suite aux élections du 20 novembre 2017.....	5
Élection du bureau du CROMK ARA le 20/11/17 .....	6
Élections de la formation restreinte du 26/06/2020.....	6
Élection et nomination de la CDPI.....	7
(Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 11/01/2018.....	7
Élection et nomination de la SAS .....	8
(Section des Assurances Sociales).....	8
<b>Mouvements au sein du CROMK ARA en 2020</b> .....	8
Activité du CROMK ARA.....	9
Réunions plénières ou conseils et coordination .....	9
Conférences des présidents de régions.....	9
Conférence des trésoriers .....	9
Colloque du CNO.....	9
Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique .....	10
Recours administratif .....	12
Les commissions du CROMK ARA .....	13
La commission bonnes pratiques.....	13
La commission démographie.....	14
La commission coordination.....	15
La commission CDPI/SAS.....	15
Missions juridiques .....	16
Audiences de la CDPI.....	16
Audiences de la SAS .....	16
Missions générales de l'Ordre .....	17
Mission de coordination .....	17
Gestion de la pandémie par le CROMK ARA.....	17
Représentations en région.....	18
Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E).....	18
Comité Technique Régional (F. RAVEL).....	19
Démographie professionnelle .....	21

Ensemble de la région ARA.....	21
Répartition par département.....	22
Bilan des flux 2020 .....	23
Figure 1.....	23
Disparité des flux dans la région .....	24
Figure 2.....	24
Figure 3.....	24
Figure 4.....	25
Bilan financier 2020 .....	26
Objectifs 2021 .....	27
L'ORDRE VOUS APPARTIENT.....	28

## Préambule

Cette année 2020 restera dans nos mémoires.

Elle a bouleversé nos vies familiales et professionnelles.

Nous avons tous été contraints de nous adapter et d'inventer une nouvelle manière de vivre. Comme toutes les crises, celle-ci aura eu son lot de solidarités et de replis sur soi, d'altruisme et de peur de l'autre.

Il ne nous a pas semblé utile de lister toutes les conférences téléphoniques ou visio auxquelles le CRO et ses membres ont participé.

Le CRO ARA a tenu toute sa place durant cette crise en relayant et expliquant le discours du CNO et de notre présidente Pascale MATHIEU, en coordonnant l'action de terrain des CDO, en affirmant son positionnement auprès de l'ARS ARA et en participant à l'action du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de son Président Laurent WAUQUIEZ aux côtés de l'URPS MK AURA.

Nous avons tous fait de notre mieux malgré la somme d'incertitudes qui nous entourait. Gageons que ceci nous aura, tous, rendu plus fort et que la place des soignants dans la société aura progressé même si les applaudissements ont disparu.

Frédéric RAVEL

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Composition du CRO MK Auvergne Rhône Alpes

**Avertissement :**

De nouvelles élections régionales partielles auront lieu le 26 mars 2021, le bureau, les Chambres Disciplinaires, la Section Sociale de la Chambre Disciplinaire, la Formation Restreinte seront alors accessibles sur le site du CROMK ARA.

*Article L. 4321-17-1 du CSP*

*Le conseil régional ou interrégional est composé de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants, élus par les membres titulaires des conseils départementaux de la région ou de l'inter région parmi les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à leur tableau et qui remplissent les conditions fixées à l'article L. 4321-18-1.*

*Les conseillers nationaux participent en outre avec voix consultative aux délibérations du conseil régional ou interrégional dont ils sont issus.*

*Article R.4321-34 du CSP*

*Les conseils de l'ordre sont élus pour six ans au suffrage direct par scrutin binominal majoritaire à un tour et renouvelé par moitié tous les trois ans. Chaque binôme est composé de candidats de sexe différent.*

## Liste des conseillers suite aux élections du 20 novembre 2017

En vert les conseillers titulaires en activité le 31 décembre 2020, issus de cette élection de 2017 et en noir les démissionnaires.

Titulaires			
Nom	Activité	Département	Durée du mandat
Mme AUBRETON Sylvie	salariée	63	3 ans
Mme BARBIER SION Carole	libérale	01	6 ans
Mme CHATELLUX-MORETTI Catherine	libérale	03	6 ans
Mme CROUZOLS Elisabeth	salariée	42	6 ans
Mme DELORME Bernadette	libérale	73	6 ans
M. FANJAT Hervé	libérale	69	3ans
M. GIROUD Maurice	retraité (salarié)	69	3 ans
M. GOMICHOEN Denis	libérale	74	6 ans
M. HIERET Bernard	libérale	63	3 ans
Mme MOREL LAB Véronique	libérale	26	3 ans
Mme NOYERIE Laurence	libérale	26	3 ans
M. OLIVIER Thierry	libérale	63	6 ans
M. PETIT Dominique	salariée	26	6 ans
M. RAVEL Frédéric	libérale	07	6 ans
Mme ROUILLARD Maud	libérale	69	3 ans
M. ROUX Jean-François	libérale	74	3 ans
Suppléants			
Nom	Activité	Département	Durée du mandat
Mme BAES Christelle	libérale	01	6 ans
Mme CARLETTI Véronique	libérale	73	3 ans
Mme DECLAS Véronique	libérale	42	3 ans
M. DELAPIERRE Thierry	libérale	03	6 ans
M. HERRMANN Roger	libérale	38	3 ans
M. LABOURE Philippe	libérale	42	3 ans
Mme MEUNIER Marie Claire	libérale	63	6 ans
M. MEUNIER CARUS VINCENT Fabrice	libérale	38	6 ans
Mme SABATIER Pascale	libérale	42	3 ans
M. SOUCHAIRE Jean-Sébastien	libérale	15	3 ans
Élus de la région membres du CNO siégeant avec voix consultative			
Nom	Activité	Département	Durée du mandat
Mme VINCENT Brigitte	libérale	74	3 ans
M. PINSULT Nicolas	Salariée	38	3 ans
M. VAILLANT Jacques	Libérale	38	6 ans
Mme PETIT Camille	Salariée	74	3 ans

## Élection du bureau du CROMK ARA le 20/11/17



Article R. 4124-1-1 du CSP

À la première réunion qui suit chaque renouvellement, le conseil régional ou interrégional élit son Président et son bureau dans les conditions fixées par les articles R. 4123-16 et R. 4123-17.

Le bureau comporte au minimum un Vice-Président et un Trésorier.

<b>Président</b>	M. Frédéric RAVEL
<b>Vice-président</b>	M. Jean-Francis ROUX
<b>Vice-présidente</b>	Mme Elisabeth CROUZOLS
<b>Trésorière</b>	Mme Carole BARBIER SION
<b>Secrétaire générale</b>	Mme Laurence NOYERIE
<b>Secrétaire général adjointe</b>	Mme Maud ROUILLARD

*M. ROUX Jean Francis a démissionné le 7 décembre 2018, Madame Catherine CHATELLUX-MORETTI a été élue pour le remplacer lors du vote organisé le 23 janvier 2019.*

## Élections de la formation restreinte du 26/06/2020

Article R. 4124-1-1 du CSP

Le conseil régional élit en son sein les membres qui constituent la formation restreinte appelée à délibérer dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 4124-11.

Sont élus :

*M. GIROUD Maurice a démissionné le 4 mai 2020, M. GOMICHOEN Denis a été élu pour le remplacer lors du vote organisé le 26 juin 2020.*

*Mme MOREL-LAB Véronique*

*M. PETIT Dominique*

*M. RAVEL Frédéric*

*M. ROUX Jean Francis a démissionné le 7 décembre 2018, M. DELAPIERRE Thierry a été élu pour le remplacer lors du vote organisé le 19 juin 2019.*

Article R. 4124-11 du CSP

Il peut décider la suspension temporaire du droit d'exercer en cas d'infirmité du professionnel ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de sa profession, ainsi que la suspension temporaire, totale ou partielle, du droit d'exercer en cas d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de sa profession.

Le conseil peut, dans les matières énumérées aux deux alinéas précédents, statuer en formation restreinte.

## Élection et nomination de la CDPI (Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 11/01/2018

Article L. 4321-17 du CSP

Le conseil régional ou interrégional comprend en son sein une **chambre disciplinaire de première instance, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.**

Elle comprend des assesseurs titulaires et un nombre égal d'assesseurs suppléants. Les assesseurs sont de nationalité française.

Elle comprend des membres élus par le conseil régional auprès duquel siège la chambre, parmi les membres du conseil régional dont elle dépend et parmi les anciens membres des conseils départementaux, interdépartementaux, régionaux et interrégionaux de l'ordre.

Article R. 4321-35 du CSP

Sous réserve des dispositions de l'article L. 4124-6 du code de la santé publique et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale, seuls sont éligibles aux conseils et aux chambres disciplinaires de l'ordre les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'ordre depuis au moins trois ans.

### Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon

Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16 juillet 2020	Présidente suppléante

### Collège interne - Titulaires

Nom	Département	Durée du mandat
Mme BARBIER SION Carole	01	3 ans
Mme CHATELLUX-MORETTI Catherine	03	3 ans
Mme MOREL LAB Véronique	26	3 ans
M. PETIT Dominique	26	3 ans

### Collège interne - Suppléants

Nom	Département	Durée du mandat
M. FANJAT Hervé	69	3 ans
M. ROUX Jean-Francis	74	3 ans
M. HERRMANN Roger	38	3 ans
M. GIROUD Maurice	69	3 ans

M. ROUX Jean-Francis a démissionné le 7 décembre 2018 et n'est pas remplacé.

M. GIROUD Maurice a démissionné le 4 mai 2020 et n'est pas remplacé.

M. HERRMANN Roger a démissionné le 9 octobre 2020 et n'est pas remplacé.

### Collège externe - Titulaires

Nom	Département	Durée du mandat
M. GUILLOT Patrick	38	3 ans
M. LEUCHTER Patrick	63	6 ans
M. ROUDIL Serge	26	6 ans
M. LIVAIN Tristan	38	3 ans

### Collège externe - Suppléants

Nom	Département	Durée du mandat
M. BARDON Patrick	69	6 ans
M. GRIVEAUD Jean Charles	74	3 ans
M. SULINGER Daniel	26	6 ans

M. ROUDIL Serge a démissionné le 14 juin 2020 et n'est pas remplacé.

M. SULINGER Daniel a démissionné le 14 mai 2020 et n'est pas remplacé.

## Élection et nomination de la SAS (Section des Assurances Sociales)

La chambre disciplinaire de première instance comprend en son sein une section des assurances sociales de première instance qui fonctionne selon les modalités prévues aux articles L. 145-1 à L. 145-5-5, L. 145-7-1 à L. 145-7-3, L. 145-9-1 à L. 145-9-2 du **code de la sécurité sociale** et les articles R. 145-5 et suivants du même code.

### Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon

Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16/07/2020	Présidente suppléante

### Nomination par le président de la Cour Administrative d'Appel le 09/11/2018

#### Asseseurs représentant l'Ordre MK

sur proposition du président du CROMK ARA après élections en date du 20/11/17

Titulaires	Suppléants
M. DELAPIERRE Thierry	M. HERRMANN Roger (démissionnaire le 09/10/2020 et non remplacé) M. SOUCHAIRE Jean Sébastien
M. GOMICHOEN Denis	M. MEUNIER CARUS VINCENT Fabrice Mme ROUILLARD Maud

#### Asseseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime général)

sur proposition du médecin conseil national du régime général en date du 09/04/18

Titulaires	Suppléants
Dr. BLANC Véronique (DRSM PACA)	Dr. CHEVALLIER Sylvie (DRSM PACA) Dr. FERRAND Nadine (DRSM PACA)

#### Asseseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime de protection sociale agricole)

sur proposition du médecin national adjoint du régime de protection sociale agricole en date du 22/10/18

Titulaires	Suppléants
Dr. SAVARIT Jean Michel (MSA LANGUEDOC)	Dr. MALINVAUD Françoise (MSA ALPES VAUCLUSE) Dr. GOURDON Hélène (MSA LANGUEDOC)

## Mouvements au sein du CROMK ARA en 2020

Article L. 4321-18-3 du CSP

*lorsqu'un membre d'un conseil départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou national vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il est immédiatement remplacé par un suppléant. À défaut de suppléant, il est procédé à une élection complémentaire visant à pourvoir le siège vacant à compter de la constatation de la vacance de poste. Dans ce cas, la durée de fonction du membre ainsi élu est celle qui restait à courir jusqu'à la date à laquelle aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.*

*Le membre ainsi élu est du même sexe que le membre qu'il remplace.*

Titulaires		
Titulaire démissionnaire	Date	Remplacé-e par
M. GIROUD Maurice	04/05/2020	Non remplacé par défaut de suppléant salarié.
Suppléant démissionnaire		
M. HERRMANN Roger	09/10/2020	Non remplacé.



## Activité du CROMK ARA

### Réunions plénières ou conseils et coordination

(Tous les procès-verbaux peuvent être consultés sur demande)

#### 4 conseils indemnisés par an

	Conseils/Plénière	Réunion de bureau	Conf. tél bureau
Janvier	23/01/2020		14/01/2020
Février			
Mars			25/03/2020
Avril			16/04/2020
Mai			12/05 et 23/05 2020
Juin	26/06/2020		
Juillet			
Aout			
Septembre	29/09/2020		09/09 et 23/09 2020
Octobre			
Novembre	25/11/2020		04/11/2020
Décembre			

### Conférences des présidents de régions

#### Article 25 du Règlement intérieur

La conférence des Présidents, composée des Présidents des conseils ou de leurs représentants, est un organe consultatif. Elle est réunie en tant que de besoin, sur convocation du conseil national. La présence du Président ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.

21/07/2020 (visio-conférence)

10/11/2020 (visio-conférence)

### Conférence des trésoriers

#### Article 26 du Règlement intérieur

La conférence des trésoriers est composée des trésoriers des conseils ou de leurs représentants. Elle est réunie en tant que de besoin sur convocation du conseil national. La présence du trésorier ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.

-08/07/2020 (visio-conférence)

### Colloque du CNO

07/10/2020 (en visio-conférence)

## **Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique**

Durant l'année 2020 le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a traité 1 insuffisance professionnelle et 1 insuffisance pathologique.

**La demande d'insuffisance professionnelle a été initiée par le CDOMK de l'Isère.**

**Dossier M. P .**

Le CROMK ARA a missionné M. T. LIVAIN comme expert.

Le MK mis en cause a nommé son propre expert.

Un troisième expert a été nommé par les 2 précédents.

Une réunion d'expertise a été programmée le 19 mars 2020 avec l'accord du MK.

Le confinement intervenu le 17 mars 2020 n'a pas permis d'organiser cette expertise.

A la fin du confinement le MK a souhaité annuler sa demande d'inscription au tableau de l'Ordre du fait de problèmes de santé.

La procédure a été stoppée.

**La demande d'insuffisance professionnelle pour état pathologique a été initiée par le CDOMK de l'Isère.**

**Dossier Mme D.**

Le 19 juin 2020 le CDOMK de l'Isère a transmis au CROMK ARA une demande de mise en œuvre d'une expertise d'une MK (suite à une demande d'inscription) pour insuffisance professionnelle pour état pathologique (suspicion d'un problème psychiatrique).

Bien que le confinement ait rendu la désignation d'experts psychiatres difficile une expertise a été organisée le 14 août 2020.

Le rapport d'expertise a confirmé l'état pathologique de Mme D. et son incompatibilité avec son activité de MK.

Ce rapport a été transmis au CDOMK de l'Isère qui a suivi les préconisations des experts et a refusé l'inscription de Mme D. au tableau de l'Ordre.

## Recours administratif

Le CROMK ARA a été saisi de 2 recours administratifs suite à 2 refus d'inscription prononcés par le CDOMK 07 pour non maîtrise de la langue française (M. C et M. S).

M. D. PETIT a été nommé rapporteur par le président dans ces 2 dossiers.

Ces recours ont été enregistrés par le CROMK ARA pendant le confinement (avril 2020).

Le président a convoqué la formation restreinte du CROMK ARA pour juger ces 2 dossiers.

Les 2 MK ont été convoqués le 9 juin 2020.

M. S. absent du territoire, n'a pu se rendre disponible et a transmis au CROMK ARA un courrier de désistement.

Le CROMK ARA a pris acte de son désistement.

La formation restreinte du CROMK ARA a procédé seulement à l'examen du dossier de M. C. sous la présidence de Mme V. MOREL LAB.

Une décision de refus d'inscription a été prononcée par la formation restreinte à l'issue du test de langue.

## Les commissions du CROMK ARA



### La commission bonnes pratiques

Elle est composée de :

Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI, Mme Véronique MOREL LAB, Mme Elisabeth CROUZOLS, Mme Laurence NOYERIE, M. Denis GOMICHOIN, M. Dominique PETIT, M. Thierry DELAPIERRE.

M. Thierry DELAPIERRE est désigné président de cette commission.

Cette commission a pour objectif de répondre aux interrogations des CDO concernant la pratique de la profession.

Pour l'année 2020 cette commission a répondu à 8 questionnements et 113 courriels ont été échangés entre ses membres.

Cette commission essaye de réunir un maximum d'éléments légaux, opposables ou fondés pour répondre à une demande d'un CDO, synthétise les éléments trouvés et propose une réponse pouvant aider le CDO à résoudre sa problématique. Au delà de l'aspect « juridique » ou des textes légaux, la commission raisonne en termes de pratique et d'adaptation aux spécificités du cas d'espèce posant problème au CDO demandeur.

## La commission démographie

Elle est composée de Mme Maud ROUILLARD, Mme Bernadette DELORME, Mme Elisabeth CROUZOLS, Mme Catherine CHATELLUX MORETTI, M. Frédéric RAVEL, M. Dominique PETIT, M. Jean Sébastien SOUCHAIRE, M. Denis GOMICHOIN.

M. Frédéric RAVEL est désigné président de cette commission.

La mission de cette commission est de collecter les informations relatives à la démographie dans les différents CDO de la région et d'analyser ces données.

Une synthèse est faite annuellement à destination des conseillers régionaux.

Une extraction est adressée à chaque CDO avec en opposition les chiffres du CDO qui lui est le plus exotique.

## La commission coordination

La commission coordination est composée de :

Mme Véronique MOREL LAB, M. Denis GOMICHOIN, M. Thierry DELAPIERRE.

M. Denis GOMICHOIN est désigné président de cette commission.

Cette commission a pour mission de préparer, organiser et adresser un compte rendu aux CDO de la région des journées de coordination organisées par le CROM ARA.

Au cours de l'année 2020 aucune journée de coordination n'a pu être organisée dans les locaux du CROMK ARA.

## La commission CDPI/SAS

Cette commission est composée de :

Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI, Mme Laurence NOYERIE et de M. Dominique PETIT.

Démission de M. Maurice Giroud au cours de l'année 2020.

Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI est désignée présidente de cette commission.

*Cette commission a présenté un bilan des dossiers traités par la chambre disciplinaire de première instance sur l'année 2020 :*

## Missions juridiques



### Audiences de la CDPI

**Au 1er janvier 2020, 26 dossiers étaient en instance.**

**Au cours de l'année 2020, 21 nouvelles affaires ont été enregistrées.**

**2 audiences ont été organisées en 2020**

- 21/01/2020 (2 audiences) 4 dossiers jugés
- 22/09/2020 (2 audiences) 3 dossiers jugés

**9 dossiers ont été jugés en 2020 :**

- En audience : 7 dossiers
- Par ordonnance : 2 dossiers

**Au 31 décembre 2020, 17 affaires restaient en instance.**

### Audiences de la SAS

**Au 1er janvier 2020, 2 dossiers étaient en instance.**

**Au cours de l'année 2020, 1 nouvelle affaire a été enregistrée.**

**2 audiences ont été organisées en 2020 :**

- 23/09/2020 (2 audiences) 2 dossiers jugés

**2 dossiers ont été jugés en 2020 :**

- En audience : 2 dossiers
- Par ordonnance : 0 dossier

**Au 31 décembre 2020, 1 affaire restait en instance.**



## Missions générales de l'Ordre

### Article L. 4321-17 du CSP

Le conseil régional, placé sous le contrôle du Conseil national, remplit, sur le plan régional, les attributions générales de l'ordre définies à l'article L. 4321-14.

Il est consulté par le directeur général de l'agence régionale de santé sur les questions et les projets relevant de ses compétences.

Dans chaque région, un conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux.

### Article 59 du Règlement intérieur : Missions

#### Le conseil régional

- Informe les masseurs kinésithérapeutes des activités du conseil régional et des missions de l'ordre.
- Pilote un observatoire de la démographie professionnelle sous le contrôle du conseil national.
- Crée un observatoire de la sécurité (en relation avec les collectivités territoriales de sécurité).
- Organise et participe à des actions d'évaluation des pratiques des professionnels, en liaison avec le CNOMK et avec l'HAS.

## Mission de coordination



### Réunion de coordination :

Au cours de l'année 2020 aucune journée de coordination n'a pu être organisée dans les locaux du CROMK ARA.

## Gestion de la pandémie par le CROMK ARA

Le CRO aura durant toute la pandémie affirmé face aux institutions régionales le rôle des MK dans cette crise sanitaire. Les soins d'urgence et la prise en charge des patients les plus fragiles ont été mis en place en étroite collaboration avec les 12 CDO.

Nous avons participé en collaboration avec l'URPSMK à plusieurs actions de la Région, distribution de kits de protection auprès des MK (16255 masques), formation aux tests PCR (427 MK formés) et au dépistage avant les fêtes de fin d'année.

Notre mission de coordination a débordé de nos champs habituels d'intervention et les membres du conseil sont restés disponibles et facilitateurs des actions entreprises sur le terrain.

## Représentations en région



### Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E)

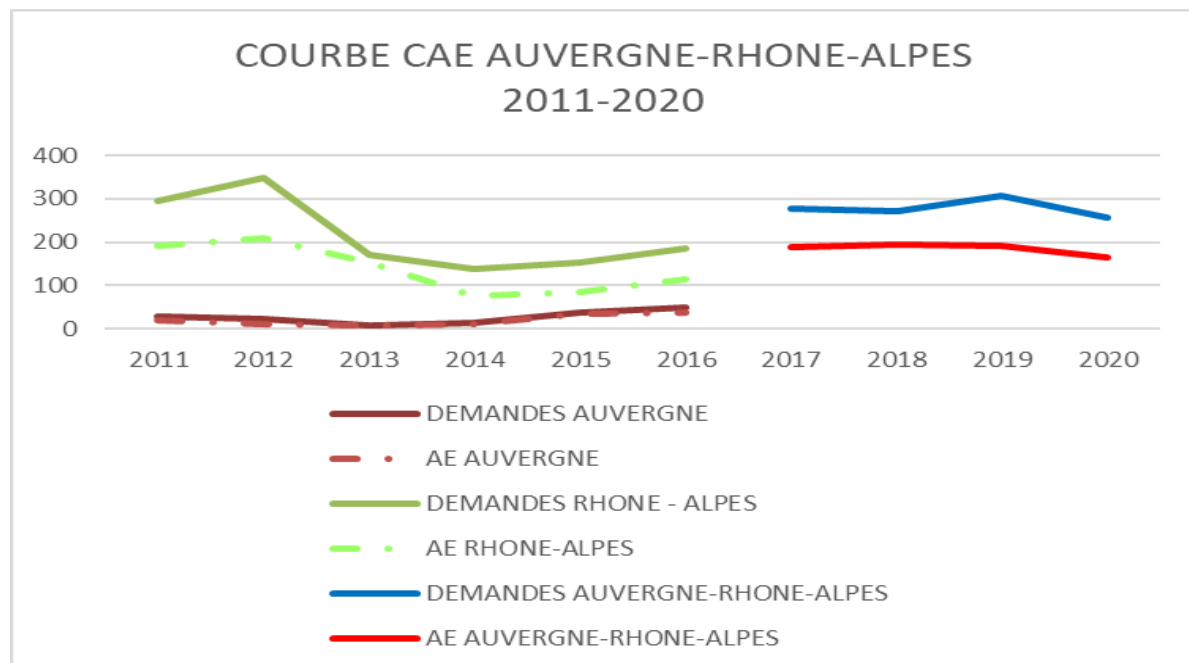
réunions à la DRJSCS en 2020 : Frédéric RAVEL, Carole BARBIER SION, Maud ROUILLARD

- 28/01/2020                      17/04/2020                      (visio-conférence)                      09/06/2020
- 11/09/2020 - 13/11/2020 - 04/12/2020

Le traitement des dossiers modifié depuis l'application du nouveau référentiel de formation français aura trouvé dans cette année 2020 son régime de croisière avec pour corollaire une diminution de l'efficacité des mesures compensatoires (MC) prescrites due à l'inadaptabilité des textes à cette situation.

Les demandes et les AE délivrées dans notre région sont en légère baisse. Les chiffres nationaux (pas encore sortis) le seront sans doute aussi. Seule une commission aura été annulée durant la crise COVID et une commission aura été organisée en visio ne traitant que des retours MC.

**257 demandes d'autorisation d'exercice**  
**165 AE délivrées**



### **Comité Technique Régional (F. RAVEL)**

- 16/01/2020
- 10/09/2020
- 12/11/2020

### **Réunion ARS** conjointe avec l'URPS

- 16/01/2020 (F. RAVEL)
- 27/01/2020 : Enquête sur l'exercice salarié en ARA et autorisation d'exercice (F. RAVEL, E. CROUZOLS)
- 04/02/2020 : déploiement du projet accès direct en ARA avec l'URPS (T. DELAPIERRE, F. RAVEL)
- 30/04/2020 : gestion de la crise sanitaire pour la profession (F. RAVEL)
- 16/06/2020 : audioconférence : Ségur de la santé (F. RAVEL)
- 10/09/2020 : CTR audioconférence (F. RAVEL)

### **Groupe de travail avec l'URPS** (T. DELAPIERRE, F. RAVEL, D.GOMICHOIN)

- 04/02/2020

### **Comité de Liaison des Institutions Régionales Ordinales des Professionnels de Santé (CLIORPS)** (T. DELAPIERRE, F. RAVEL)

- 04/02/2020 (T. DELAPIERRE, F. RAVEL)
- 12/03/2020 en présentiel au CROM (T. DELAPIERRE, F. RAVEL)
- 12/11 visio-conférence (F. RAVEL)
- 16/12 visio : décision de renouveler nos réunion tous les mois en 2020 (F. RAVEL)

### **Mondial des métiers de Lyon** (E.CROUZOLS)

- 07/02/2020

### **Participation aux conseils du CDO 42** (E. CROUZOLS)

- 15/01/2020
- 27/05/2020
- 07/07/2020
- 24/09/2020

### **Participation du président aux séances des conseils départementaux (F.RAVEL)**

- CDO 63 : présentiel annulé au dernier moment à cause de la crise sanitaire (participation en visio conférence).
- CDO 01 en présentiel le 28/01/2020

### **Relation avec les IFMK**

- 24/06/2020 Assemblée Générale IFMK VICHY (C. CHATELLUX-MORETTI)

### **Assemblée générale URPS (E. CROUZOLS)**

-27/06/2020

**Interview de M. F Ravel par M. P. MEDINA** (responsable d'une étude sur la télémédecine à l'observatoire régional de la santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

-09/06/2020

## Démographie professionnelle



### Ensemble de la région ARA

Région	Inscrits	Libéraux*	Salariés
Auvergne-Rhône-Alpes	12 635	10 628	2007

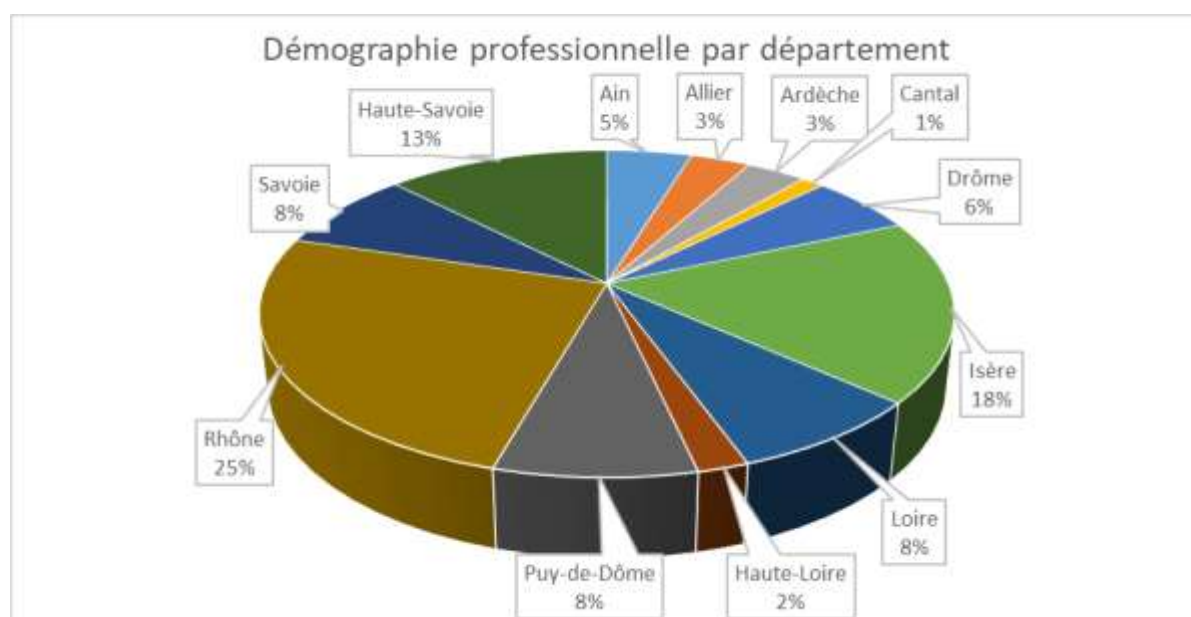
\*Les sociétés sont incluses dans les libéraux.

## Répartition par département



Département	Inscrits	Libéraux	Salariés
AIN (01)	595	495	100
ALLIER (03)	420	356	64
ARDECHE (07)	423	360	63
CANTAL (15)	156	139	17
DROME (26)	744	641	103
ISERE (38)	2 284	1 919	365
LOIRE (42)	997	819	178
HAUTE LOIRE (43)	254	229	25
PUY DE DOME (63)	1 003	854	149
RHONE (69)	3 188	2 685	503
SAVOIE (73)	1 004	817	187
HAUTE SAVOIE (74)	1 567	1 314	253

\*Les sociétés sont incluses dans les libéraux.



## Bilan des flux 2020



Ensemble de la région ARA :

Les flux sont étudiés depuis maintenant 3 années (2018, 2019, 2020) et selon 5 variables depuis 2019 (primo-inscrits avec AE, primo-inscrits avec DE en provenance d'ARA, primo-inscrits en provenance d'autres régions, transferts internes dans la région, transferts en provenance d'autres régions, par la commission démographie . Ils restent stables (figure 1) avec une légère augmentation des transferts EXTRA ARA (courbe rouge figure 2) en référence à l'année 2019.

Dans les départements :

On observe une grande disparité dans les 5 variables analysées selon les départements. La LOIRE (figure 3) et le Haute Savoie (figure 4) illustrent l'ampleur des écarts. La poursuite de l'étude mise en place en 2019 permettra à la commission démographie de confirmer ou d'infirmer ces données pour chacun des 12 départements.

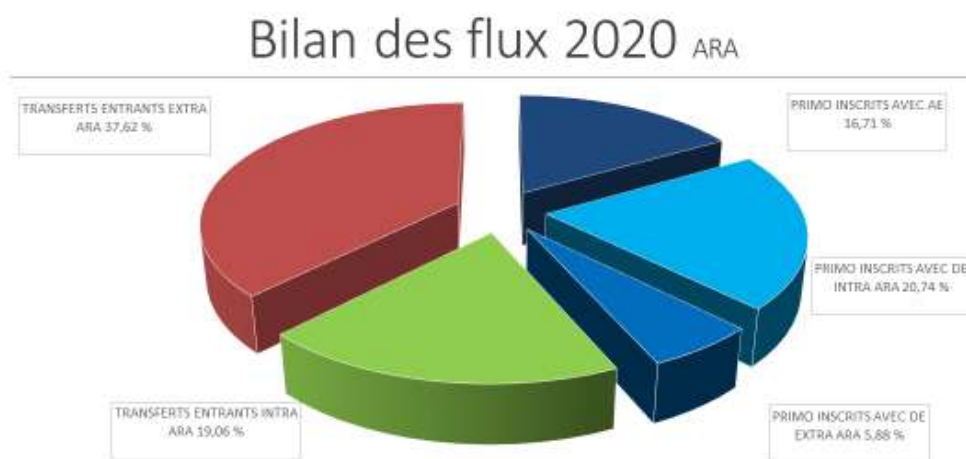


Figure 1

## COURBES REGIONALES 2019-2020

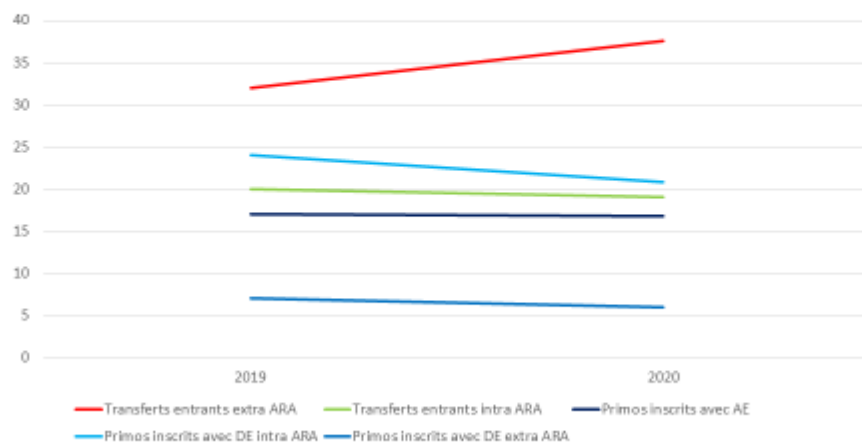


Figure 2

## Loire (42) 2020

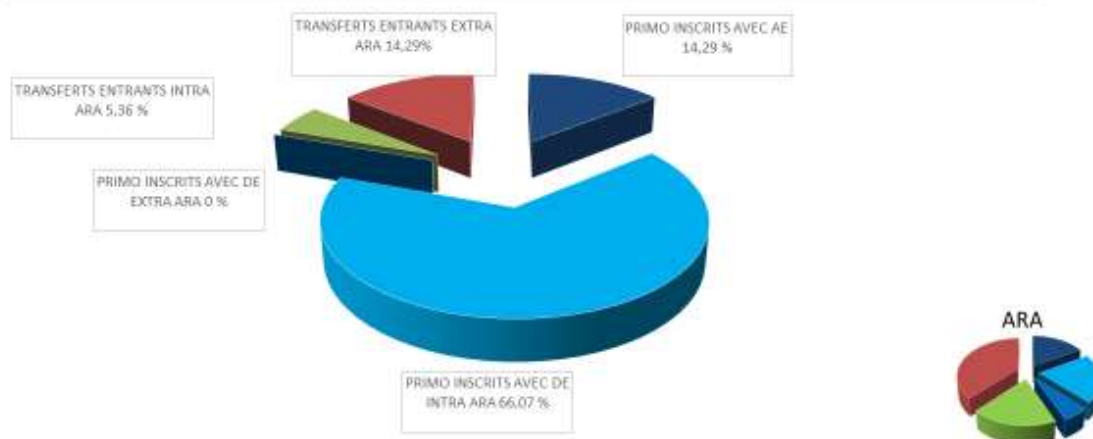
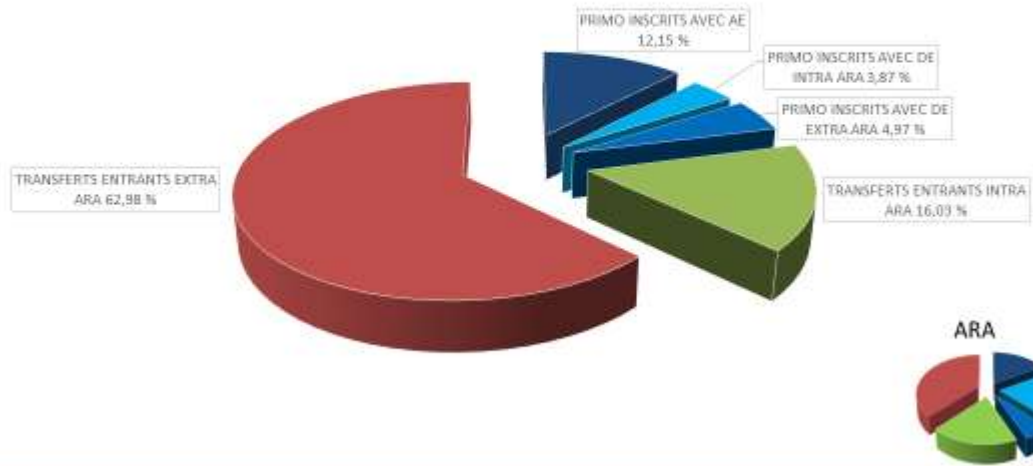


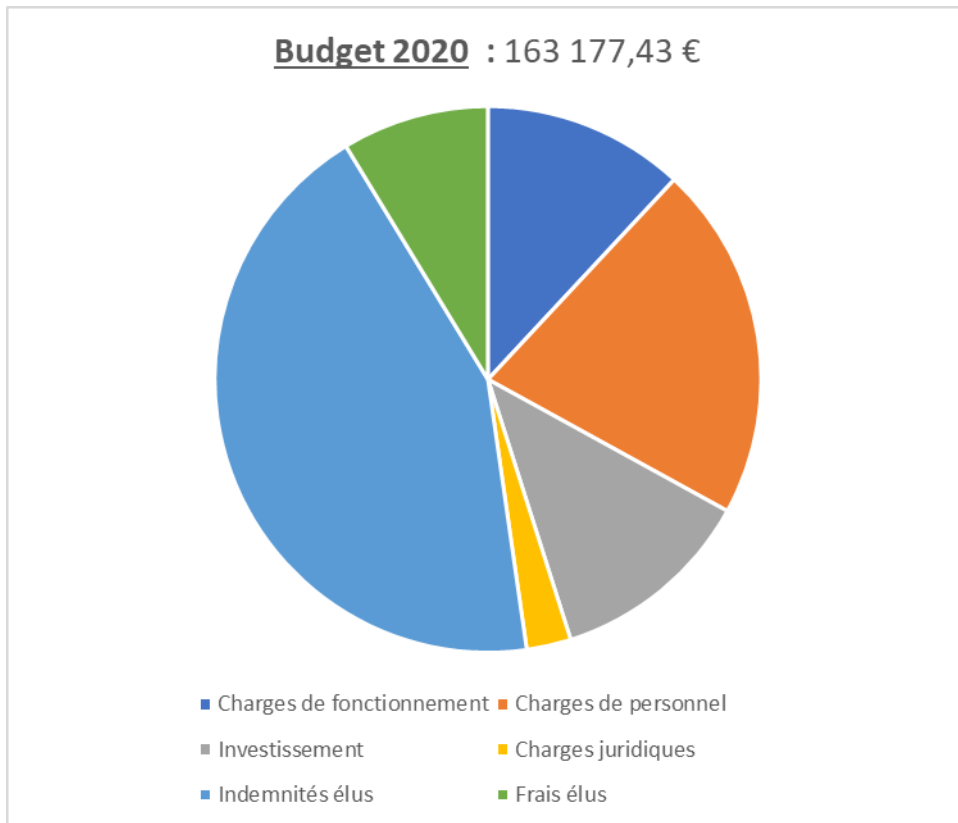
Figure 3



# Haute Savoie (74) 2020



## Bilan financier 2020



- Le budget réalisé en 2020 est en baisse par rapport au budget prévisionnel (-18%) et au budget de 2019 (-15%), probablement en raison de la situation sanitaire...

## Objectifs 2021



- Comme vous tous nous espérons le retour à une activité en présentiel ;
- Organisation fin 2021 ou au plus tard au 1er trimestre 2022 d'une coordination avec tous les départements en présentiel ;
- Améliorer encore et toujours le dialogue CDO / CRO ;
- Poursuite de l'investissement du CROMK ARA sur les dossiers en cours (sport santé, MSP,...).

# L'ORDRE VOUS APPARTIENT

